



Compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2016.

Vous retrouvez le compte-rendu du dernier conseil municipal sur www.beure.fr.

N'hésitez pas à consulter la rubrique "infos pratiques" puis "tous les documents". Ensuite, utilisez les filtres selon les documents recherchés. (compte-rendu, calendrier des ordures ménagères...)



Vœux du conseil municipal ...



Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal, en présence de Mme BOUQUIN, présidente du département du *Doubs*, de M LOUVET, capitaine de la gendarmerie de Tarragnoz, de M TRUDET maire de Larnod, de M CUENOT Adjoint au maire de Larnod, et aussi d'un représentant de la fédération de la chasse, ont adressé leurs vœux aux habitants du village à l'occasion de la traditionnelle cérémonie, ce 07 janvier 2017.

M Chaney a rappelé le contexte actuel dans lequel se trouve notre pays et a souligné que pour notre commune,

2016 avait été une année de transition pour la préparation de deux projets importants pour 2017 : la réfection de la rue de Besançon (et de la rue de la république en deuxième tranche) ainsi que l'achat d'un terrain pour la réalisation d'une maison qui accueillera les personnes âgées dépendantes. 2016 fût aussi l'année de la mise en conformité de l'éclairage public et de l'extinction de ce dernier de 23h00 à 5h00.

Enfin, M le maire a salué les bénévoles qui œuvrent activement au sein des différentes associations du village.

Mais, il est aussi de tradition de tirer les rois le jour de la présentation des vœux, c'est chose faite ! Admirez le sourire de nos nouveaux couronnés !



La cérémonie s'est clôturée par le verre de l'amitié.

Rétablissement de l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs (ATS)



Au regard du contexte actuel, la loi du 03 juin 2016 vise à renforcer la lutte contre le terrorisme. C'est pourquoi, depuis le 15 janvier 2017 (décret n° 2016-1483 du 02 novembre 2016), tout mineur résident habituellement en France devra être muni d'une AST pour sortir du territoire français, s'il voyage sans être accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale, ceci quelle que soit sa nationalité. Cette ATS sera obligatoire, que le voyage soit individuel (séjours de vacances, séjours linguistiques) ou collectif (voyages scolaires).

Cependant, elle ne dispensera pas d'être en possession des autres documents de voyage habituellement nécessaires comme la Carte Nationale d'Identité, Passeport, Titre de Voyage...

Dorénavant, l'enfant mineur qui voyagera à l'étranger devra être muni :

- de sa pièce d'identité (CNI, passeport...).
- de l'Autorisation de Sortie du Territoire (signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale).
- de la photocopie du titre d'identité (du parent signataire de l'ATS).

Aucune démarche en Mairie ou en Préfecture n'est nécessaire pour l'obtention de cette AST. Le formulaire CERFA n° 15646*01 (accessible sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>) doit être renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale. Sa validité ne doit pas excéder une année.

Cependant, le Secrétariat de Mairie reste à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce nouveau dispositif et pour la fourniture en version papier de ce formulaire pour les usagers ne bénéficiant pas d'accès internet.

Travaux rue de Besançon :

Soyez prévoyants, après les travaux rue de Besançon (qui devraient débuter courant juin), plus aucune intervention sur la voirie et les trottoirs pendant 5ans. Prévoyez donc vos raccordements de gaz ou autres travaux avant le mois de mai.





INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE



Ailleurs en France comme dans le département du Doubs, il est constaté que des détenteurs de basse cour ne respectent pas les mesures obligatoires de claustration de leurs animaux (mise permanente sous abri afin de limiter les contacts avec la faune sauvage et protection des aliments et de l'eau de boisson). Conformément aux dispositions nationales en vigueur, prises afin de lutter contre le risque de diffusion du virus de l'Influenza Aviaire H5N8, il n'est plus possible pour aucun particulier détenteur de volailles de laisser ses animaux en liberté, même à l'intérieur de son terrain.

Depuis le 6 décembre 2016, sont obligatoires dans toute basse-cour de France métropolitaine :

- le confinement ou la pose de filets permettant d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages,
- la surveillance quotidienne de la bonne santé des volailles par les détenteurs de basses-cours.

Par ailleurs, une application stricte des mesures basiques de biosécurité des basses-cours, qui sont en vigueur dans toute la France depuis le 1er juillet 2016, reste plus que jamais de mise. Il convient notamment : d'empêcher tout contact entre les volailles de basse-cour et des oiseaux sauvages ; d'empêcher l'accès des oiseaux sauvages aux stocks d'aliments et de litière neuve destinés aux volailles ; d'empêcher

l'accès des oiseaux sauvages aux points d'alimentation et d'abreuvement des volailles ; de limiter l'accès de la basse-cour aux seules personnes indispensables à son entretien ; de ne jamais pénétrer dans une basse-cour après une promenade dans la nature, notamment à proximité d'étangs, sans avoir préalablement changé ou nettoyé et désinfecté ses bottes ou chaussures ; de protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres ; de nettoyer régulièrement les bâtiments et le matériel utilisé pour la basse cour, mais en aucun cas avec des eaux de surface (mare, ruisseau, pluie...).

PROBLEME DE COUVERTURE MOBILE

Ouverture d'une plateforme France Mobile pour améliorer l'identification et le traitement des problèmes de couverture mobile. Si vous rencontrez des difficultés ou des problèmes de couverture mobile merci de le signaler au secrétariat de la mairie afin que nous puissions le faire remonter.



Agenda : à venir ...

- | | |
|--------------------------|---|
| Dimanche 05 Mars | : Choucroute du Musée Lucien ROY, à 12h00, Salle Polyvalente. |
| Samedi 11 mars | : Repas des chasseurs, à 20h00, Salle Polyvalente. |
| Jeu di 16 Mars | : Sortie du 1 ^{er} Semestre des Copains d'Abord (Repas Grenouilles !). |
| Samedi 18 Mars | : Soirée BEURE Stretch Gym, à 20h00, Salle Polyvalente. |
| Samedi 07 avril | : Réunion des anciens combattants- 17h00 salle Henry-Bertrand. |
| Samedi 08 Avril | : Soirée des Castors Juniors Salle polyvalente. |
| Dimanche 9 Avril | : Doubs Libération US44, Bourses aux armes à MICROPOLIS. |
| Samedi 15 au | |
| lundi 17 avril | : Doubs Libération US44, Retropolis, Exposition de veille voiture à MICROPOLIS. |
| Dimanche 16 au | |
| lundi 17 avril | : Fêtes de Pâques organisée par le comités des fêtes. |
| Dimanche 23 Avril | : 1er tour des élections présidentielles. |
| Dimanche 30 Avril | : Journée de la Déportation : ARGUEL : Messe à la Chapelle, à 10h00, Cérémonie Stèle Péquignot, à 11h15. |

